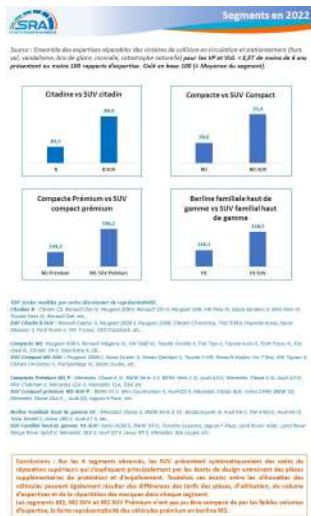




Cliquez sur l'image pour accéder au document correspondant

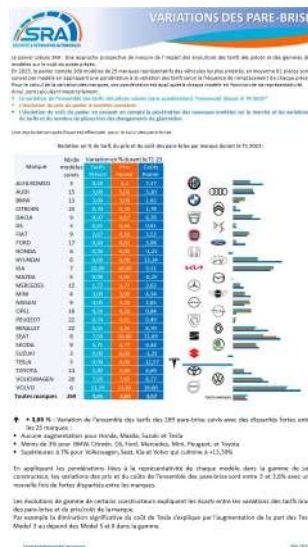
SRAStats : Comparaison du coût des silhouettes



SRAStats : Comparaison électriques vs thermiques



SRAStats : Variation des pare-brise T1 23



SRAStats : "Parole d'expert" by FFEA

VE/VEI

De manière générale les véhicules électriques sont moins concernés par un classement « véhicule économiquement irréparable (VEI) » que les véhicules thermiques. Car pour qu'un véhicule électrique soit VEI, il faut généralement que les dommages consécutifs à l'accident touchent la batterie. Dans ce cas, en raison de la valeur des dommages à la batterie, il y a un risque de VEI pour les VE. Mais on observera qu'en pratique et, selon la typologie des dommages sur les VE, la batterie est rarement endommagée. De plus concernant les véhicules thermiques, les périphériques situés à l'avant du véhicule (tels que les différents radiateurs) sont souvent endommagés dans un choc avant alors que ces mêmes périphériques n'existent pas sur les véhicules électriques.

A noter enfin que la comparaison statistique avec les véhicules thermiques n'est pas objective car ce sont des modèles récents qui conservent une certaine valeur marché ce qui les rend peu propice à un classement VEI (de l'ordre de 2,5 % selon la statistique) à comparer avec le taux moyen des VEI de l'ordre de 10%.

Source : Commission DATA de la FFEA <https://www.ffea.fr/publications/>





Retrouvez les grandes tendances de marché des véhicules particuliers neufs et d'occasion au mois d'avril 2023.

Source : AAA-Data



SRA*Info* : Congrès des réseaux AD

5 ans après Malte, c'est à Marrakech que l'Auto Distribution a réuni presque 4000 personnes pour son congrès des réseaux de la carrosserie, de la mécanique et du poids lourd.



Une question ? Contactez nous ICI

Accédez à notre site internet ICI

Suivez notre page LinkedIn ICI

SRA Centre technique de l'assurance membre du GIE GPSA

31 rue du Colisée 75008 PARIS

Cet e-mail a été envoyé à {{contact.EMAIL}}

Vous avez reçu cet e-mail car vous êtes abonné à notre newsletter